



FORMULAIRE CHEQUE - SPORT SAISON SPORTIVE 2022 • 2023

N° du dossier: 2022 / _ _ _ _

Montant: _ _ _ _

Généralités:

- Une seule intervention peut être sollicitée par saison sportive, par enfant.
- Le formulaire est à déposer entre le 19 septembre 2022 et le 2 juin 2023 au Département Sports.
- Le montant de l'intervention est limité à 75% des frais d'inscriptions à un club sportif avec un montant maximum de 260€ par enfant (200€ maximum pour les parents dont les revenus sont supérieurs à ceux correspondant aux conditions d'octroi d'allocations d'études secondaires).

Conditions d'octroi:

- Etre domicilié.e à Saint-Josse
- Etre âgé.e de 4 à 18 ans
- Etre affilié.e à un club sportif

Documents indispensables à joindre au formulaire:

- La preuve de paiement de l'affiliation au club (ou faire remplir le dernier volet de ce formulaire par le club).
- La composition de ménage (moins de 3 mois).
- Une copie de l'avertissement extrait de rôle revenu de l'impôt 2020, exercice d'imposition 2021. Ce document n'est pas à joindre à la demande si
 - > le montant de la cotisation au club est inférieur à 267€
 - > le ménage bénéficie de revenus supérieurs aux conditions d'octroi d'allocations d'études secondaires et/ou ne souhaite pas remettre le document susmentionné.
- Dans ce cas, l'intervention communale sera limitée à un montant maximum de 200 €.

Jeune bénéficiaire :

Nom: Prénom :

Date de naissance:/...../..... Sexe:

Adresse:

Représentant légal

Nom: Prénom :

O Père O Mère O Tuteur (biffer les mentions inutiles)

Téléphone: / E-mail:

Numéro de compte bancaire sur lequel doit être versé le montant du chèque-sport:

IBAN:/...../...../.....

Signature + date:

Affiliation au club sportif :

Dénomination et coordonnées complètes du club :

Nom, prénom du responsable du club:

Nom, prénom de l'enfant:

Sport pratiqué: Période :

Montant payé pour la cotisation annuelle :

Signature, date et cachet du club: